

WEBORAMA
Société Anonyme
au capital de 320 577,07 euros
Siège social : 15, rue Clavel 75019 PARIS
418 663 894 RCS Paris

ANNEXE 4
AU RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 AVRIL 2008
SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU
CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
(ARTICLE L. 225-37 al. 6 DU CODE DE COMMERCE)

Chers actionnaires,

En ma qualité de président de votre conseil d'administration et pour me conformer aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, je vous rends compte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, d'une part, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, d'autre part, des procédures de contrôle interne, et enfin, de l'étendue des pouvoirs du président-directeur général.

Pour la première partie de ce rapport relative au fonctionnement du conseil d'administration, en tant que président de cet organe collégial, j'ai disposé des informations et documents nécessaires pour son élaboration.

S'agissant de la partie consacrée au contrôle interne, ma fonction de directeur général m'a permis d'accéder aux documents et de procéder auprès des services concernés aux investigations nécessaires pour vous rendre compte et, comme président, j'ai consulté le conseil d'administration.

I - Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

A - Composition du conseil

Alain LEVY :

Administrateur nommé pour 6 ans par une Décision de l'Associé Unique en date du 13 octobre 2005
Président du Conseil d'Administration nommé pour la durée de son mandat d'administrateur par le Conseil en date du 13 octobre 2005

Directeur général nommé pour 6 ans par le Conseil d'Administration en date du 8 juin 2006
Egalement Président de la Société SAS STARTUP AVENUE (RCS PARIS n° 428 251 136) et
Président du Conseil de Surveillance de la Société SA BACKUP AVENUE (RCS PARIS n° 433 905 320)

Rodolphe RODRIGUES :

Administrateur dont le mandat a été renouvelé pour 6 ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2006

Directeur Général Délégué nommé pour 6 ans par le Conseil d'Administration en date du 8 juin 2006

François CHASSAING :

Administrateur nommé pour 6 ans par Décision de l'Actionnaire Unique en date du 2 novembre 2005

François MARIET :

Administrateur nommé pour 6 ans par Décision de l'Actionnaire Unique en date du 13 octobre 2005

Sunny PARIS :

Administrateur nommé pour 6 ans par Décision de l'Actionnaire Unique en date du 2 novembre 2005

SAS STARTUP AVENUE :

Administrateur dont le mandat a été renouvelé pour 6 ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2006

Mathieu ROCHE

Administrateur nommé pour 6 ans par Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 24 avril 2007

L'article 12-1 des statuts exige que chaque administrateur doit détenir au mois une action pendant la durée de son mandat.

Tous les administrateurs sont propriétaires d'un nombre au moins égal à ce seuil.

Les personnes morales administrateurs au nombre de 1, ont régulièrement désigné lors de leur nomination un représentant permanent.

Chaque administrateur en fonction est en règle au regard des dispositions relatives au cumul des mandats et les vérifications nécessaires ont été effectuées.

Il n'existe aucun administrateur indépendant.

B - Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Mission

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Périodicité des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois, à savoir :

- le 4 janvier 2007, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Autorisation du rachat partiel du fonds de commerce de la Société GENIPROJ,
 - Mise en œuvre de la délégation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2006, et émission de 11 500 de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE B »),
 - Constatation de l'augmentation du capital social suite à l'exercice par Fabrice SINTZEL de 5 435 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.
- Tous les administrateurs étaient présents.

- le 5 mars 2007, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006,
 - Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2006,
 - Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur les comptes dudit exercice.Tous les administrateurs étaient présents.

- le 25 juin 2007, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 6 734,64 euros résultant de l'exercice par la société DAHLIA A SICAR SCA de 30 612 bons de souscriptions d'actions (BSA) donnant accès au capital émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2001,
 - Modification corrélative des statuts,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.Tous les administrateurs étaient présents.

- le 15 octobre 2007, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Approbation de l'acquisition de la société C-Marketing,
 - Autorisation de la signature du Traité d'Apport des actions de la Société C-Marketing,
 - Convocation d'une assemblée générale extraordinaire.Etaient présents : Alain Levy, Rodolphe Rodrigues, Startup Avenue représentée par Daniel Sfez et François Chassaing.

Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 12-3 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens dans les meilleurs délais avant la réunion.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec AR aux réunions du conseil qui ont arrêté les comptes annuels et les comptes intermédiaires.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les délais voulus.

C - Travaux du conseil

Les réunions du conseil se déroulent au siège social.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a pris les décisions indiquées au paragraphe « B- Rôle et fonctionnement du conseil d'administration, Périodicité des réunions ».

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis après chaque réunion du conseil des copies sont communiqués sans délai à tous les administrateurs.

II - Procédures de contrôle interne

Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne dans la société ont notamment pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs, de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Système comptable et organisation générale du contrôle interne

L'organisation des contrôles, outre l'intervention des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, est assurée par la Direction financière, composée de 3 personnes et dirigée par Melle Delphine Peudennier depuis fin 2006. La comptabilité courante est assurée au sein du service par les 2 autres personnes, assistées et supervisées dans cette mission par le cabinet comptable Pluriel Conseils.

En 2007, de nouveaux process ont été mis en place par la Direction Financière:

- Weborama se dote d'un véritable outil de pilotage : la comptabilité de l'ensemble du groupe est arrêtée une fois par mois, permettant de réaliser un reporting mensuel du résultat, selon un calendrier défini à l'avance.

- la gestion de la trésorerie de la société est assurée et suivie par la Directrice financière, ayant reçu une délégation de signature du Directeur Général sur l'ensemble des banques. Elle est autorisée à signer les règlements dans la limite de 7 000 € Au-delà, les Directeurs généraux ou le Président prennent le relai.

Les procédures ont été renforcées, et plus particulièrement concernant le suivi du chiffre d'affaire, les relances clients en vue de rationaliser la gestion du BFR avec la croissance de l'activité, les achats et les notes de frais dans le but de s'assurer que les dépenses réalisées sont nécessaires, autorisées et contrôlées.

Le système informatique de gestion comptable est un progiciel du marché, complété par un système d'information interne combinant reporting financier et commercial suivi mensuellement sous Excel et automatisé.

Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur est régulièrement contrôlé par le commissaire aux comptes Sefitec Conseil et Expertise, dont les rapports font l'objet d'une information au conseil d'administration et seront présentés à l'Assemblée.

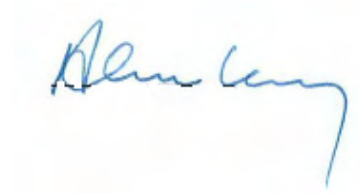
III- Pouvoirs du directeur général

Je vous précise qu' aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du président-directeur général qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Ce rapport sera transmis au commissaire aux comptes afin qu'il puisse présenter dans un rapport joint à son rapport général ses observations conformément à l'article L. 225-235 du code de commerce.

Fait à PARIS
Le 13 mars 2008

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Levy', is centered on the page. The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping tail on the final letter.

Alain LEVY,
Le Président du Conseil d'Administration